

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2092

23 octobre 2009

### SOMMAIRE

Acquaviva S.à r.l. ....	100373	Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.à r.l. ....	100415
Amyris S.A. ....	100398	Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A. ....	100414
Anglemont S.A. ....	100412	Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A. ....	100414
Axe Construction S.à r.l. ....	100407	Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A. ....	100413
Belval Plaza Holding S.A. ....	100385	Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A. ....	100414
Belval Plaza I Apartments S.à r.l. ....	100377	Hideal Partners S.à r.l. ....	100409
Belval Plaza II Apartments S.à r.l. ....	100383	Immofund S.A. ....	100396
Belval Plaza II Mall S.à r.l. ....	100408	Insurance Participations Company ....	100370
Belval Plaza II S.à r.l. ....	100407	Janus Immobilière S.A. ....	100413
Belval Plaza II S.à r.l. ....	100381	LaSalle UK Property Company S.à r.l. ....	100408
Belval Plaza I Mall S.à r.l. ....	100375	Luxembourg Invest Company S.A. ....	100406
Belval Plaza I S.à r.l. ....	100407	Lycien Mineral Holding ....	100371
Belval Plaza I S.à r.l. ....	100373	Machiavelli R.E. S.A. ....	100411
Belval Plaza Tower S.à r.l. ....	100406	MF11 S.à r.l. ....	100415
Belval Plaza Tower S.à r.l. ....	100379	MF5 S.à r.l. ....	100413
Boston B1 S.à r.l. ....	100410	MF8 S.à r.l. ....	100416
Calibois S.A. ....	100408	Newfound Bay Investments Limited ....	100412
Carbofer Finance S.A. ....	100411	Novellex Services S.A. ....	100412
CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management S.A. ....	100371	Office Portfolio Minerva II Sarl ....	100407
Chorus Security Transport ....	100410	Polma 1 S.A. ....	100413
Clamartone S.à r.l. ....	100370	Précis Interactive Language Learning S.à r.l. ....	100394
Crossby Dewar (Lux) S.à r.l. ....	100392	Robland S.A. ....	100394
DB Vita ....	100370	Savrow Holdings S.A. ....	100373
Dewey Holding S.A. ....	100416	Selp-Invest S.A. ....	100415
Drei Flügel S.A. ....	100412	Silves Associates ....	100402
Furrholding S.A. ....	100390	Tervel ....	100388
Glashandel H.Reiland & Co ....	100411	Tur S.A. ....	100414
Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.A. ....	100416	Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l. ....	100411
Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.A. ....	100415	Wecan Investments S.à r.l. ....	100409
Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.A. ....	100415		
Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.à r.l. ....	100416		
Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.à r.l. ....	100415		

**DB Vita, Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 35.917.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 31. August 2009*

Die Generalversammlung stellt fest, dass Herr Dr. Stephan Kunze mit Wirkung zum Ablauf des 31. August 2009 als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ausscheidet.

Des Weiteren beschließt die Generalversammlung folgende Neuerung im Verwaltungsrat: Mit Wirkung vom 1. September 2009 wird Herr Ferdinand Haas Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft für die Dauer von sechs Jahren, d.h. bis zur Generalversammlung im Jahre 2015, bestellt.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach ab dem 1. September 2009 wie folgt zusammen:  
Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender), 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg  
Ernst-Wilhelm Contzen, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg  
Ferdinand Haas, 178-190, Mainzer Landstrasse, D-60327 Frankfurt am Main  
Michael Renz, 25-33, Poppelsdorfer Allee, D-53115 Bonn

DB Vita  
Wagner / Vogel

Référence de publication: 2009130048/20.

(090156235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Insurance Participations Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 13.756.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2009*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de M. MAQUA Dominique et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
Fons MANGEN  
Administrateur

Référence de publication: 2009130050/22.

(090156574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Clamartone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 117.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Mandataire  
Signatures

Référence de publication: 2009130215/12.

(090157221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.332.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 25 juin 2009 a pris acte, en date du 29 avril 2009, de la démission de Madame Miriam SIRONI en qualité de Dirigeante, à date effective du 29 juillet 2009.

*Pour Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management S.A.*

Au nom et pour le compte du Conseil D'Administration de Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management S.A.

Celine Gutter

Référence de publication: 2009130047/14.

(090156243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Lycien Mineral Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 103.048.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of September.

Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The public liability company under the law of the State of Panama WOODHENG, having its registered office in Panama,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on September 25<sup>th</sup>, 2009.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder of LYCIEN MINERAL HOLDING, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-103.048 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 27<sup>th</sup>, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1191 on November 23<sup>rd</sup>, 2004.

II.- The Company has a share capital of thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR) divided into three hundred twenty (320) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors as well as to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company. VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, Grand Duchy of Luxembourg.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit de l'Etat de Panama WOODHENGE, ayant son siège social Panama ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 septembre 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de LYCIEN MINERAL HOLDING, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-103.048 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, le 27 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1191 du 23 novembre 2004.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39968. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009130147/94.

(090157316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Savrow Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 121.839.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 septembre 2009*

1. Le mandat des administrateurs:

*Administrateur A:*

- Madame Deirdre FOLEY, demeurant 26 Hollybank Avenue Upper, Ranelagh, Dublin 6, Irlande;
- Monsieur David ARNOLD, demeurant 69, Kenure, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande;

*Administrateur B:*

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes clos au 05 avril 2009.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise, KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, immatriculé au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 103 590 est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes clos au 05 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg le 2 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130041/21.

(090156435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Acquaviva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6446 Echternach, 2, rue du Haut Ruisseau.  
R.C.S. Luxembourg B 100.174.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2009130067/10.

(090156698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Belval Plaza I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.  
R.C.S. Luxembourg B 115.595.

In the year two thousand and nine, on the ninth of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"Belval Plaza Holding S.A.", a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115602 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs Francesca PAPASIDERIS, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 9 October 2009 which proxy, signed by the appearing person and the Notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of "Belval Plaza I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of the undersigned Notary, passed on 4 April 2006, published in the Memorial C, n° 1230 on 26 June 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115595 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

100374

*Agenda:*

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company to read:

" **Art. 4.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.";

2. Decision to transfer the registered office of the Company from 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of these resolutions;

3. Miscellaneous,

has requested the undersigned Notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

" **Art. 4.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of these resolutions.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the appearing party, the latter signed together with Us, Notary, this original deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le soussigné.

A comparu:

"Belval Plaza Holding S.A.", une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au Bâtiment E - Les Terres Rouges au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115602 ("l'Associé Unique"), représentée par Madame Francesca PAPASIDERIS, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 9 octobre 2009 laquelle procuration, signée par la personne présente et le Notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement:

L'Associé Unique a requis le Notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de "Belval Plaza I S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié du Notaire soussigné, le 4 avril 2006, publié au Mémorial C, n°1230 le 26 juin 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115595 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lire;

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger."

2. Décision de transférer le siège social de la Société du 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E - Les Terres Rouges, au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date des présentes résolutions;

3. Divers;

demande au Notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger."

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E - Les Terres Rouges au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date des présentes résolutions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, cette dernière a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. PAPASIDERIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12167. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130157/104.

(090157122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Belval Plaza I Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 120.932.

In the year two thousand and nine, on the ninth of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, Notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

There appeared:

"Belval Plaza I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115595 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs Francesca PAPASIDERIS, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 9 October 2009 which proxy, signed by the appearing person and the Notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of "Belval Plaza I Mall S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of the undersigned Notary, passed on 27 October 2006, published in the Memorial C, n° 2295 on 8 December 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-120932 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

100376

*Agenda:*

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company to read:

" **Art. 4.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.";

2. Decision to transfer the registered office of the Company from 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of these resolutions;

3. Miscellaneous,

has requested the undersigned Notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

" **Art. 4.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of these resolutions.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the appearing party, the latter signed together with Us, Notary, this original deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le Soussigné.

A comparu:

"Belval Plaza I S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au Bâtiment E - Les Terres Rouges au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115595 ("l'Associé Unique"), représentée par Madame Francesca PAPASIDERIS, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 9 octobre 2009 laquelle procuration, signée par la personne présente et le Notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le Notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de "Belval Plaza I Mall S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié du Notaire soussigné, le 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, sous le numéro n°2295 le 8 décembre 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-120932 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lire:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger."

2. Décision de transférer le siège social de la Société du 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E - Les Terres Rouges, au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date des présentes résolutions;

3. Divers;

demande au Notaire Soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger."

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E - Les Terres Rouges au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date des présentes résolutions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, cette dernière a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. PAPASIDERIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12172. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130158/104.

(090157147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Belval Plaza I Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 120.931.

In the year two thousand and nine, on the ninth of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, Notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned.

There appeared:

"Belval Plaza I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115595 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs Francesca PAPASIDERIS, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 9 October 2009 which proxy, signed by the appearing person and the Notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the Undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of "Belval Plaza I Apartments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of undersigned Notary, passed on 27 October 2006, published in the Memorial C, n° 2294 on 8 December 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-120931 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

100378

*Agenda:*

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company to read:

" **Art. 4.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.;"

2. Decision to transfer the registered office of the Company from 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of these resolutions;

3. Miscellaneous,

has requested the undersigned Notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

" **Art. 4.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of these resolutions.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the appearing party, the latter signed together with Us, Notary, this original deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le Soussigné.

A comparu:

"Belval Plaza I S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au Bâtiment E - Les Terres Rouges au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115595 ("l'Associé Unique"), représentée par Madame Francesca PAPASIDERIS, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 9 octobre 2009 laquelle procuration, signée par la personne présente et le Notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le Notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de "Belval Plaza I Apartments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié du Notaire soussigné, le 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, sous le numéro n° 2294 le 8 décembre 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-120931 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lire:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger."

2. Décision de transférer le siège social de la Société du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E- Les Terres Rouges, au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date des présentes résolutions;

3. Divers;

demande au Notaire Soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger."

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E - Les Terres Rouges au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date des présentes résolutions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, cette dernière a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. PAPASIDERIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12170. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130159/105.

(090157137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Belval Plaza Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 119.548.

In the year two thousand and nine, on the ninth of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, Notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned.

There appeared:

"Belval Plaza Holding S.A.", a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115602 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs Francesca PAPASIDERIS, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 9 October 2009 which proxy, signed by the appearing person and the Notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of "Belval Plaza Tower S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of the undersigned Notary, passed on 18 September 2006, published in the Memorial C, n° 1911 on 11 October 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-119548 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company to read:

" **Art. 4.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.;"

2. Decision to transfer the registered office of the Company from 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of these resolutions;

3. Miscellaneous,

has requested the undersigned Notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

" **Art. 4.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of these resolutions.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the appearing party, the latter signed together with Us, Notary, this original deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, Grand-Ducahé de Luxembourg, le Soussigné.

A comparu:

"Belval Plaza Holding S.A.", une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au Bâtiment E - Les Terres Rouges au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115602 ("l'Associé Unique"), représentée par Madame Francesca PAPASIDERIS, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 9 octobre 2009 laquelle procuration, signée par la personne présente et le Notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le Notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de "Belval Plaza Tower S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié du Notaire soussigné, le 18 septembre 2006, publié au Mémorial C, n°1911 le 11 octobre 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-119548 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lire:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger."

2. Décision de transférer le siège social de la Société du 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E - Les Terres Rouges, au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date des présentes résolutions;

3. Divers;

demande au Notaire Soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger."

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E - Les Terres Rouges au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date des présentes résolutions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, cette dernière a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. PAPASIDERIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12169. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication de Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130160/105.

(090157132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Belval Plaza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 119.547.

In the year two thousand and nine, on the ninth of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, Notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned.

There appeared:

"Beival Plaza Holding S.A.", a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115602 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs Francesca PAPASIDERIS, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 9 October 2009 which proxy, signed by the appearing person and the Notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of "Belval Plaza II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of the undersigned Notary, passed on 18 September 2006, published in the Memorial C, n° 1909 on 11 October 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-119547 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company to read:

" **Art. 4.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.;"

2 Decision to transfer the registered office of the Company from 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of these resolutions;

3 Miscellaneous,

has requested the undersigned Notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

" **Art. 4.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of these resolutions.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the appearing party, the latter signed together with Us, Notary, this original deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf octobre,

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"), le Soussigné.

A comparu:

"Belval Plaza Holding S.A.", une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au Bâtiment E - Les Terres Rouges au 14 Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115602 ("l'Associé Unique"), représentée par Madame Francesca PAPASIDERIS, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 9 octobre 2009 laquelle procuration, signée par la personne présente et le Notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le Notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de "Belval Plaza II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié du Notaire soussigné, le 18 septembre 2006, publié au Mémorial C, n° 1909 le 11 octobre 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-119547 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lire;

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger."

2. Décision de transférer le siège social de la Société du 51 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E - Les Terres Rouges, au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date des présentes résolutions;

3. Divers;

demande au Notaire Soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger."

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E - Les Terres Rouges au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date des présentes résolutions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, cette dernière a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. PAPASIDERIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2009. Relation EAC/2009/12168. Reçu soixante-quinze (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130161/105.

(090157128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Belval Plaza II Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 120.933.

In the year two thousand and nine, on the ninth of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, Notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned.

There appeared:

"Belval Plaza II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14 Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-119547 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs Francesca PAPASIDERIS, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 9 October 2009 which proxy, signed by the appearing person and the Notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the Undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of "Belval Plaza II Apartments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of the undersigned Notary, passed on 27 October 2006, published in the Memorial C, n° 2295 on 8 December 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-120933 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

100384

*Agenda:*

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company to read:

" **Art. 4.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad;"

2. Decision to transfer the registered office of the Company from 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14 Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of these resolutions;

3. Miscellaneous,

has requested the Undersigned Notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

" **Art. 4.** The registered office is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14 Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of these resolutions.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the appearing party, the latter signed together with Us, Notary, this original deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le Soussigné.

A comparu:

"Belval Plaza II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au Bâtiment E - Les Terres Rouges au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-119547 ("l'Associé Unique"), représentée par Madame Francesca PAPASIDERIS, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 9 octobre 2009 laquelle procuration, signée par la personne présente et le Notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le Notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de "Belval Plaza II Apartments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié du Notaire soussigné, le 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, sous le numéro n° 2295 le 8 décembre 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-120933 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour lire:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger."

2. Décision de transférer le siège social de la Société du 51 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E- Les Terres Rouges, au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date des présentes résolutions;

3. Divers;

demande au Notaire Soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger."

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 51 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E - Les Terres Rouges au 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date des présentes résolutions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire mandataire, cette dernière a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. PAPASIDERIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12174. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130162/104.

(090157153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Belval Plaza Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 115.602.

In the year two thousand and nine, on the ninth of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Belval Plaza Holding S.A.", a société anonyme, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 4<sup>th</sup> April 2006 published in the Mémorial C, n° 1223 on 24 June 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115.602 (the "Company"), in the presence of

"SNSPF FINANCIERING PARTICIPATES B.V.", a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office (zetel) in Hoevelaken, the Netherlands, and its principal place of business at Storkstraat 8-10 (3833 LB), Leusden, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Gooi-, Eem- and Flevoland under number 08058207, represented by Mrs Francesca PAPASIDERIS, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 9 October 2009,

and

"SNS PROPERTY FINANCE B.V.", a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Leusden, The Netherlands and its principal place of business at Storkstraat 8-10 (3833 LB), Leusden, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Gooi-, Eem- and Flevoland under number 0802428, represented by Mrs Francesca Papasideris, previously named, by virtue of a proxy dated 9 October 2009 (together with SNSPF FINANCIERING PARTICIPATES B.V., the "Shareholders");

The meeting was presided by SNSPF FINANCIERING PARTICIPATES B.V.

The chairman appointed SNS PROPERTY FINANCE B.V. as secretary and the Shareholders elected Mr Antonie Theodorus BOSCH, born on 15 November 1953 at Culemborg (the Netherlands), residing at Kampweg 81 A 3941 HE Doom (the Netherlands) as scrutineer.

The chairman requested the notary to document that:

I.- The Shareholders hold one hundred per cent (100%) of the shares in the Company and that the number of shares held by them are shown in the attendance list.

II.- The Shareholders have been duly informed of the agenda of the meeting and have agreed to waive all rights to a prior convening notice of the meeting.

III.- Based on the above items I.- and II.- and since it appears from the attendance list that all one hundred (100) shares representing the whole capital of the Company are represented at the meeting, the Shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is as follows:

1. Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances."

2. Decision to transfer the registered office of the Company from 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of this extraordinary general meeting;

3. Miscellaneous.

The attendance list and the proxies granted by the Shareholders to represent them at this extraordinary general meeting, signed by the appearing persons and the Notary, are annexed to this deed for the purpose of registration.

After the foregoing was discussed by the meeting, the undersigned Notary documented the following resolutions taken unanimously by the Shareholders of the Company:

*First resolution*

The Shareholders resolved to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which will forthwith read as follows:

" **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances."

*Second resolution*

The Shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette with effect as of the date of this extraordinary general meeting.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the Shareholders, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the persons appearing, the latter signed together with Us, Notary, this original deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Belval Plaza Holding S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial C, n° 1223 du 24 juin 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115.602 (la "Société"), en la présence de:

"SNSPF FINANCIERING PARTICIPATIES B.V.", une société anonyme (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social (zetel) à Hoevelaken, Pays-Bas, et son principal centre d'activité à Storkstraat 8-10 (3833 LB), Leusden, immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce et d'Industries de Gooi-, Eem-et Flevoland sous le numéro 08058207, représentée par Madame Francesca PAPASIDERIS, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 9 octobre 2009,

et

"SNS PROPERTY FINANCE B.V.", une société anonyme (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social (zetel) à Leusden, Pays-Bas, et son principal centre d'activité à Storkstraat 8-10 (3833 LB), Leusden, immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce et d'Industries de Gooi-, Eem- et Flevoland sous le numéro 0802428, représentée par Madame Francesca PAPASIDERIS, prénommée, en vertu d'une procuration datée le 9 octobre 2009 (ensemble avec SNSPF FINANCIERING PARTICIPATES B.V., les "Actionnaires").

L'assemblée a été présidée par SNSPF FINANCIERING PARTICIPATES B.V.

Le président a nommé comme secrétaire SNS PROPERTY FINANCE B.V. et les Actionnaires ont désigné comme scrutateur Monsieur Antonie Theodorus BOSCH, né le 15 novembre 1953 à Culemborg (Pays-Bas), demeurant à Kampweg 81 A 3941 HE Doorn (Pays-Bas).

Le président a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les Actionnaires détiennent cent pour cent (100%) des actions de la Société et le nombre des actions détenues par eux est indiqué sur la liste des présences.

II.- Les Actionnaires ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont accepté de renoncer au droit de convocation préalable à l'assemblée.

III.- Sur la base des points I et II mentionnés auparavant et comme il ressort de la liste de présences que toutes les cent (100) actions représentant la totalité du capital social sont représentées à l'assemblée, les Actionnaires exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale peuvent valablement décider sur tous les points repris à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée se présente comme suit:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société qui se présente comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances."

2. Décision de transférer le siège social de la Société du 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

3. Divers.

La liste des présences et les procurations données par les Actionnaires afin de les représenter à l'assemblée, signées par les personnes présentes et le notaire, seront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Après discussion de ce qui précède, le Notaire soussigné a acte les résolutions suivantes prises unanimement par les Actionnaires:

*Première résolution*

Les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances."

*Deuxième résolution*

Les Actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la Société du 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au Bâtiment E - Les Terres Rouges, 14, Porte de France, L-4630 Esch-sur-Alzette avec effet à compter de la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des Actionnaires le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des Actionnaires, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ces derniers ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. PAPASIDERIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2009. EAC/2009/12165. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130156/169.

(090157118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Tervel, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.722.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

SENITA VENTURES LIMITED, with registered office at Palm Grove House, PO Box 438, Tortola, British Virgin Islands, duly represented by Mrs Sonia Bidoli, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on September 30, 2009 (the Sole Shareholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- the Shareholder holds all the shares in TERVEL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 121.722 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, dated November 15, 2006 published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2401 dated December 23, 2006. The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 11, 2008 published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1174 dated May 14, 2008;

- the Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the closing financial statement of the Company for the period from January 1, 2009 through September 30, 2009 is approved;

- the Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting;

- the Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Shareholder shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

- that Mr Sibrand van Roijen, with power of substitution, is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalization of the liquidation.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

SENITA VENTURES LIMITED, avec siège social au Palm Grove House PO Box 438, Tortola, Iles Vierges Britanniques, dûment représentée par Madame Sonia Bidoli, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 30 septembre 2009 (l'Associé).

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé détient toutes les parts sociales de TERVEL, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 21.722 (la Société);

- la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Remich, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2401 du 23 décembre 2006. Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 11 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1174 du 14 mai 2008;

- l'Associé, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- le bilan de clôture de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 septembre 2009 est approuvé;

- l'Associé accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée;

- l'Associé, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de transférer à elle-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société;

- partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal;

- que M. Sibrand van Roijen, avec pouvoir de substitution, est autorisé au nom et pour le compte de l'Associé unique de déposer toute déclaration fiscale, réquisition au registre de commerce et tout autre document nécessaire ou simplement utile pour la finalisation de la liquidation.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bidoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40723. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130146/103.

(090157302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Furrholding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.985.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FURRHOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 144.985 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, transférée au Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire instrumentaire, en date du 19 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 624 du 23 mars 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, juriste, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PEYRON, juriste, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille trois cent soixante (1.360) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent trente-six mille euros (EUR 136.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de huit cent quatorze mille euros (EUR 814.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-six mille euros (EUR 136.000,-) représenté par mille trois cent soixante (1.360) actions

d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-), avec émission correspondante de huit mille cent quarante (8.140) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

2. Souscription et libération par un apport en nature;
3. Modification afférente de l'article 3 des statuts;
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de huit cent quatorze mille euros (EUR 814.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-six mille euros (EUR 136.000,-) représenté par mille trois cent soixante (1.360) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-), avec émission correspondante de huit mille cent quarante (8.140) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les huit mille cent quarante (8.140) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ont été intégralement souscrites par la société ZEDERFIN A.G., ayant son siège social à Zurich, Löwenstrasse, 20, et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société FURRHOLDING S.A., d'un montant total de huit cent quatorze mille euros (EUR 814.000,-).

Le souscripteur unique, la société ZEDERFIN A.G., préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Zurich, le 16 septembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 23 septembre 2009 par la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision EVERARD et KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

#### *Conclusion*

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de € 814.000,00 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'émission par la société de 8.140 actions nouvelles d'une valeur de € 100,00."

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-) divisé en neuf mille cinq cents (9.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, I. Dias, C. Peyron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39371. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130145/76.

(090156869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Crossby Dewar (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.358.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of September,  
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Crossby Dewar Holdings, LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, whose principal place of business is c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, here represented by Ms Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 18 September 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Crosby Dewar (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register Section B, number 138.358, incorporated under the name "Furniture Origins (Lux) S.à r.l. pursuant to a deed of Notary Maître Joëlle Baden, residing in Luxembourg-City, Luxembourg, on 10 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 May 2008 under number 1332 (hereafter the "Company").

The appearing party, being the sole shareholder and representing the entire share capital, may validly deliberate on all items of the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to be taken concerning the dissolution of the Company in compliance with the law of 10 August 1915, as amended.

2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.

The sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution and in accordance with Article 22 of the articles of association of the Company, the sole shareholder decides to appoint as liquidator Mr. Daniel Harris Weintraub, having his professional address at 61, Pier 7, Charlestown, 02129 Boston, Massachusetts, United States of America, being one of the class A managers of the Company.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended.

The liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he will determine and for the period he will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Crossby Dewar Holdings, LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mme Verena Zimmermann, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 18 septembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Crosby Dewar (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 138.358, constituée sous le nom "Furniture Origins (Lux) S.à r.l." suivant l'acte notarié de Maître Joëlle Baden à Luxembourg le 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 mai 2008 sous le numéro 1332 (ci-après la "Société").

La comparante représentant la totalité du capital social délibère selon l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la Société conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 21 des articles d'association de la Société, l'associé unique décide de nommer liquidateur M. Daniel Harris Weintraub, avec adresse professionnelle à 61, Pier 7 Charlestown, 02129 Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, étant un des gérants de catégorie A de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la période qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue au notaire instrument par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: V. Zimmermann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2009. Relation: LAC/2009/40262. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130144/107.

(090156879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Précis Interactive Language Learning S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 102.073.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 12 octobre 2009.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2009131163/13.

(090157891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

---

**Robland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.506.

---

L'an deux mil neuf, le premier octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ROBLAND S.A.", établie et ayant son siège social au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 306 du 26 avril 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1139 du 11 novembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck PROVOST, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Toutefois la signature de Monsieur Franck PROVOST sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à 100.000,- EUR (cent mille euros);
- tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
- les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);

- toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;

- toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes;

- toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;

- toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);

tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales.";

2. Acceptation de la démission de Madame Patricia PRIMA au poste d'administrateur de la société et nomination d'un nouvel administrateur.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Toutefois la signature de Monsieur Franck PROVOST sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à 100.000,- EUR (cent mille euros);

- tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);

- les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);

- toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;

- toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes;

- toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;

- toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);

tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales."

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Patricia PRIMA au poste d'administrateur de la société et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur-démissionnaire:

Madame Nathalie DUCHAUSSOY, employée privée, née le 24 juillet 1965 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2009. LAC/2009/41674. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130869/100.

(090157758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

### **Immofund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.959.

L'an deux mil neuf, le premier octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "IMMOFUND S.A.", établie et ayant son siège social au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3002 du 27 décembre 2007, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck PROVOST, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Toutefois la signature de Monsieur Franck PROVOST sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à 100.000,- EUR (cent mille euros);
  - tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
  - les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
  - toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;
  - toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes;
  - toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;
  - toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);
- tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales.";
2. Acceptation de la démission de Madame Patricia PRIMA au poste d'administrateur de la société et nomination d'un nouvel administrateur.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Toutefois la signature de Monsieur Franck PROVOST sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à 100.000,- EUR (cent mille euros);
  - tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
  - les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à 50.000,- EUR (cinquante mille euros);
  - toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement...) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;
  - toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes;
  - toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;
  - toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);
- tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Patricia PRIMA au poste d'administrateur de la société et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur-démissionnaire:

Madame Nathalie DUCHAUSSOY, employée privée, née le 24 juillet 1965 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2009. LAC/2009/41669. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130867/98.

(090157786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

**Amyris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 148.513.

---

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NAXOS CAPITAL PARTNERS SCA, société en commandite par actions, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 102.788, ici représentée par son associé commandité Naxos Capital Managers S.à r.l., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, agissant par son Gérant Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., elle-même représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AMYRIS S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 7.000.000,- (sept millions d'US DOLLARS) représenté par 7.000 (sept mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mercredi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:  
NAXOS CAPITAL PARTNERS SCA, prénommée: SEPT MILLE actions . . . . . 7.000

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de USD 7.000.000,- (sept millions d'US dollars) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 4.000,-.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) NAXOS CAPITAL MANAGERS S.à r.l., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 102783, représentée par son représentant permanent Monsieur Jacques RECKINGER, ci-après nommé.

b) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

c) Monsieur René SCHLIM, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of September.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

NAXOS CAPITAL PARTNERS SCA, a société en commandite par actions, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 102788,

here represented by its General Partner Naxos Capital Managers S.à r.l. , having its registered office in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph, acting by its Manager Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., itself being represented by its Manager Mr Jacques RECKINGER, maître en droit, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Such appearing party has decided to form a limited company ("société anonyme") in accordance with the following Articles of Incorporation:

#### **Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby established a limited company (société anonyme) under the name of "AMYRIS S.A".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at USD 7,000,000.- (SEVEN MILLION US DOLLARS) represented by 7,000 (SEVEN THOUSAND) shares without par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

**Administration - Supervision**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

**Art. 10.** The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 11.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Financial year - General meeting**

**Art. 12.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 14.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Wednesday of the month of March at eleven a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 17.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

*Transitory dispositions*

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and nine.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and ten.

*Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed the shares as follows:  
NAXOS CAPITAL PARTNERS SCA, previously named: SEVEN THOUSAND . . . . . 7,000

All these shares subscribed have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of USD 7,000,000 (SEVEN MILLION US DOLLARS) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 4,000.-.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
  - a) NAXOS CAPITAL MANAGERS S.à r.l., having its registered office at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 102783, represented by its permanent representative Mr Jacques Reckinger, hereafter named.
  - b) Mr Jacques RECKINGER, maître en droit, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on March 14, 1965.
  - c) Mr René SCHLIM, companies' director, residing professionally in L-1840 Luxembourg 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on May 8, 1953.
- 2) Has been appointed auditor:  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, with registered office at L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.
- 5) The registered office is fixed in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39925. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009130791/249.

(090157634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

**Silves Associates, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.533.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417;

ici représentée par Monsieur Michel VANSIMPSEN, gérant de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 47, Boulevard Joseph II,

agissant en vertu d'un pouvoir général datée du 4 mai 2009, dont une copie restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "SILVES ASSOCIATES".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, MULLERBACH INC précitée, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire les mille (1.000) actions, et déclare que ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.-Eur)) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

100406

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, et, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, à pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelée aux fonctions d'administrateur son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

MULLERBACH INC, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417, ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Madame Desiree Pamela Yvonne SINGH née à Belize City (Belize) le 23 mars 1964, en sa qualité de Director, demeurant 2662 Albert Hoy Street à Belize City (Belize).

3. Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LIMITED, ayant son siège social Suite 401, 302 Regent Street, London W1B 3HH (UK), inscrite sous le numéro 05783609 au Companies House.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
5. L'Assemblée générale décide de nommer MULLERBACH INC, précitée, administrateur-délégué de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. VANSIMPSEN, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40962. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009130786/203.

(090158107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

---

**Luxembourg Invest Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en remplacement du dépôt n°090130686 effectué en date du 19 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130404/11.

(090156828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Belval Plaza Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 119.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009130403/12.

(090157135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Belval Plaza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 119.547.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009130401/12.

(090157129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Belval Plaza I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 115.595.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009130400/12.

(090157123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Office Portfolio Minerva II Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.010,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 135.145.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009130398/13.

(090157115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Axe Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 40, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 145.037.

---

LE SOUSSIGNE:

Monsieur DA CRUZ PENAS Adelino, maçon, demeurant à L-3650 KAYL, 42 Grand-Rue.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul associé, de la société AXE CONSTRUCTION SARL avec siège social à L-4026 ESCH/ALZETTE, 114 Route de Soleuvre, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch/Alzette en date du 12 février 2009 publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B145037.

Ceci exposé, le ou les associés représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire sous seing privé et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer à compter de ce jour:

- Monsieur PAGANI TOSCANO PIRES Joao Luis, agent immobilier, demeurant à L-4698 LASAUVAGE, 81 Place Santignon, de sa fonction de gérant technique de la prédite société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

- Dans la fonction de gérant unique Monsieur DA CRUZ PENAS Adelino, prénommé.

*Troisième résolution*

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter à compter de ce jour le changement de siège de la société AXE CONSTRUCTION SARL. Le siège social est donc transféré au: 40 Rue C.M. Spoo L-4323 ESCH/ALZETTE

Fait en trois exemplaires, à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009131130/29.

(090157686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

---

**Belval Plaza II Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 120.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009130409/12.

(090157162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**LaSalle UK Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 249.740,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009130393/13.

(090157038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Calibois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 26.069.

RECTIFICATIF

- Lors de la rédaction de l'Extrait de la Résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juin 2009, publié sous le numéro L090124486.05, une erreur s'est glissée dans l'adresse de la société. Il est pris acte de l'adresse exacte comme suit:

\* CALIBOIS S.A., 26 rue Louvigny, L-1946 Luxembourg

CALIBOIS S.A.

J-R. BARTOLINI / F. DUMONT

*Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009131257/15.

(090157642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

**Hideal Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Wecan Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.143.

In the year two thousand nine, on the twenty-third of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Many Partners LLP, a limited liability company having its registered office at 21, Holborn Viaduct, EC1A 2DY, London, Great Britain,

here represented by Ms Christine Valette, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of WECAN INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on November 18, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C number 2925 of December 9, 2008.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "HIDEAL PARTNERS S.à r.l."

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The Company exists under the name of HIDEAL PARTNERS S.à r.l."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 700.- (seven hundred euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Many Partners LLP, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 21, Holborn Viaduct, EC1A 2DY, Londres, Grande-Bretagne,

ici représentée par Mademoiselle Christine Valette, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société WECAN INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 2925 du 9 décembre 2008.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer le nom de la société en "HIDEAL PARTNERS S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

"La Société prend la dénomination de HIDEAL PARTNERS S.à r.l."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 700,- (sept cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. VALETTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39918. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur ff. (s): F. SCHNEIDER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009130803/72.

(090158081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

---

**Boston B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2009130411/12.

(090157280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Chorus Security Transport, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 28.001.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009129803/15.

(090156302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Glashandel H.Reiland & Co, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 18.068.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009129805/15.

(090156277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Carbofer Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 103.205.

**EXTRAIT**

Le mandat de CERTIFICA Luxembourg S.à r.l., commissaire de la société CARBOFER FINANCE S.A. a pris fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui a statué sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 et qui s'est tenu en date du 14 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009129826/15.

(090156374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 90.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129857/10.

(090156707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Machiavelli R.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 136.345.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 10 septembre 2009 que:

- Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été nommée aux fonctions d'administrateur en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2014.  
Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129832/15.

(090156208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Drei Flügel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 72.589.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 6 octobre 2009 que:  
- Maître Karine MASTINU, avocate, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129844/15.

(090156136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Anglemont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 95.114.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009129797/15.

(090156359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Newfound Bay Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 140.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129859/10.

(090156708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Novellex Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton.  
R.C.S. Luxembourg B 136.062.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009129791/15.

(090156394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Janus Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 67.321.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009129787/15.

(090156411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**MF5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 114.957.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 21 septembre 2009:

1. que la démission de M. Bart Zech en tant que gérant B est acceptée;
2. que Mme Johanna Van Oort avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante B et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009129867/14.

(090156460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Polma 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 115.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009129786/11.

(090156171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 102.466.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A.  
P. Goldschmidt  
Administrateur A

Référence de publication: 2009129899/14.

(090156541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.475.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

*Pour Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A.*

P. Goldschmidt

*Administrateur A*

Référence de publication: 2009129902/14.

(090156548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.466.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

*Pour Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A.*

P. Goldschmidt

*Administrateur A*

Référence de publication: 2009129909/14.

(090156552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Tur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1530 Luxembourg, 70, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 47.443.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129876/10.

(090156716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.475.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

*Pour Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A.*

P. Goldschmidt

*Administrateur A*

Référence de publication: 2009129912/14.

(090156554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 105.439.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

*Pour HEEREMA ENGINEERING & PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG)*

P. Goldschmidt

*Administrateur A*

Référence de publication: 2009129916/15.

(090156559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Selp-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 60.712.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2008*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Messieurs Brunello DONATI, adresse professionnelle au 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano et Thierry SCHMIT, adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et la société S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

SELP-INVEST S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2009129917/19.

(090156457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**MF11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 118.098.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 21 septembre 2009:

1. que la démission de M. Bart Zech en tant que gérant B est acceptée;
2. que Mme Johanna Van Oort avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante B et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009129881/14.

(090156508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 105.439.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

100416

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

*Pour Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.à r.l.*

P. Goldschmidt

*Administrateur A*

Référence de publication: 2009129895/14.

(090156530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.439.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

*Pour HEEREMA ENGINEERING & PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG)*

P. Goldschmidt

*Administrateur A*

Référence de publication: 2009129918/15.

(090156561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.096.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 21 septembre 2009:

1. que la démission de M. Bart Zech en tant que gérant B est acceptée;
2. que Mme Johanna Van Oort avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante B et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009129871/14.

(090156489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---

**Dewey Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.337.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société prise en date du 5 octobre 2009 de nommer M. Daumants Vitols, résidant à 162, rue Brivibas, aptm. 75, LV 1012, Riga (Lettonie), président du conseil, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

*Un mandataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2009129754/15.

(090156517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

---